

Matériel roulant de fauchage et débroussaillage – Achat et financement

Le Maire propose de retenir SOVEMAS pour l'acquisition d'un tracteur pour un montant de 54 000 € HT et NOREMAT pour l'acquisition d'une faucheuse-débrousailluse pour un montant de 42 500 € HT. Le Maire informe que l'ancien matériel peut faire l'objet d'une reprise pour un montant de 11 000 € et qu'il est possible d'obtenir un financement sur 5 ans pour l'achat de ce matériel. Le CM, à l'unanimité, autorise l'achat du matériel ci-dessus, accepte la reprise de l'ancien à hauteur de 11 000 € et accepte le financement sur 5 ans.

Personnel communal : création de poste et avancements de grade

Après discussion, le CM accepte à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique territorial pour la nomination d'un contractuel ainsi que les créations de poste correspondantes pour les avancements de grade de 3 agents titulaires.

Personnel communal : convention Pôle Santé du CDG24

Le CM accepte à l'unanimité d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre De Gestion de la Dordogne pour les années 2018 à 2020 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Convention d'adhésion au Service Energies du SDE 24

Le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. L'adhésion à ce service permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public et bâtiments communaux). Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière. Le CM accepte à l'unanimité l'adhésion au service et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Rythmes scolaires

Les communes de la CCPF ont choisi de prendre une décision commune pour toutes les écoles ou RPI du territoire après consultation des parents pour un retour ou non à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP, notamment car cela impacte le fonctionnement des 2 centres de loisirs gérés par la CCPF. La CCPF a consulté tous les parents, de nombreuses réponses sont parvenues : + de 60 % des parents sont pour le retour à la semaine de 4 jours. Le conseil d'école se prononcera pour avis consultatif le 1^{er} mars. Le Maire remercie Monique TREFEIL et Brigitte LASVIGNE pour le travail accompli durant les années de mise en place des TAP. A l'unanimité, le CM décide pour la rentrée 2018 le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP.

Achat logements HLM les Bories

Après annulation de la délibération décidant l'acquisition des 3 logements pour un montant total de 211 000 € et la demande d'un nouvel avis du Service des Domaines, le Maire fait part de la nouvelle estimation de ce service à un montant total de 182 000 €. Le CM décide à l'unanimité l'acquisition des 3 logements vacants pour un montant de 182 000 € hors frais de notaires ; l'emprunt correspondant sera examiné lors de la prochaine séance.

Tarifs de location des salles communales

Après réunion de la commission communale compétente, le Maire propose la nouvelle grille de tarifs suivante :

Salle des fêtes

Habitants résidants sur la commune ou Association communale :

Tarif journée (hors WE et jour férié) : 100 € sans la cuisine – 150 € avec la cuisine – caution : 100 €

Tarif Week-end ou jour férié : 250 € sans la cuisine – 300 € avec la cuisine - caution : 200 €

Habitants non résidants sur la commune ou Association non communale :

Tarif journée (hors WE et jour férié) : 200 € sans cuisine – 250 € avec la cuisine – caution : 200 €

Tarif Week-end ou jour férié : 500 € sans la cuisine – 550 € avec la cuisine - caution : 300 €

Manifestation commerciale (entreprise privée ou association) :

Tarif : 850 € sans cuisine – 1 000 € avec la cuisine - caution : 750 €

Nombre de personnes maximum autorisées : 450 personnes pour les spectacles – 300 personnes pour les repas-spectacles ou les repas

Dispositions communes :

Tarif du ménage : 100 €

Installation des tables et chaises/bancs : à la charge de l'utilisateur - Tarif de 100 € si mise en place par les services communaux

Salle des associations et salle de gymnastique (activités associatives et/ou sportives)

Participation financière de 150 € / trimestre pour les frais de chauffage, d'électricité et de ménage.

Toute demande de location de salle ou de matériel fera l'objet d'une pré-réservation par une fiche de renseignements à compléter ; toute demande de dérogation aux tarifs en vigueur fera l'objet d'un examen et d'une décision par la commission communale compétente et/ou le Conseil Municipal. Le CM, à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire pour la location et la mise à disposition des salles communales telle que détaillée ci-dessus avec effet immédiat (pour toute nouvelle demande ou toute réservation non régularisée à ce jour).

Concernant les associations utilisatrices, le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Vivre à Carsac-Aillac pour la mise à disposition d'une salle pour les activités couture et tricot : les salles de la médiathèque, du CM ou de réception n'ayant pas pour objet ou pour affectation ce type d'activités, le CM décide à l'unanimité de leur mettre à disposition une pièce de la maison des associations.

CR des commissions

Conseil Administration EHPAD Saint Rome : les sujets principaux abordés ont été la présentation de la nouvelle Directrice, le départ du Docteur MARQUETTE, la vente de terrains pour le parking des jardins d'eau.

Conseil Communautaire CCPF : les principaux sujets abordés ont été la validation du projet de 20 logements dans les anciens bâtiments de l'EHPAD, la reprise de la gestion du personnel de l'office de tourisme par la CCPF (l'association garderait l'organisation des manifestations), le bilan des travaux de l'espace Doisneau (ouverture prévue à Pâques) et la désignation des représentants de la CCPF au SIAEP du Périgord Noir (Dominique DEJEAN et Patrick TREILLE pour Carsac-Aillac).

Questions diverses

- Courrier de l'Amicale Laïque de Sarlat pour le salon du livre 2018 : le CM accepte à l'unanimité de prendre en charge l'intervention des auteurs dans les classes de l'école

Le prochain CM est fixé au vendredi 2 mars 2018 à 18h30 : vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 en présence du Trésorier, Monsieur HENROT.

La séance est levée à 20h45

A Carsac-Aillac, le 2 février 2018